

Calendrier scolaire :

Rentrée le 27 août : inacceptable !

Le ministre obtient zéro voix au CSE, il doit revenir sur sa décision

Depuis un an la FNEC FP-FO n'a cessé d'exprimer son opposition à la récupération de la prérentrée que veut imposer le ministre au motif que celle-ci n'a pas lieu en présence des élèves et que l'année scolaire devrait comporter « 36 semaines de cours ».

Un allongement de l'année scolaire vers 38 semaines...

L'article L 521-1 du Code de l'Education indique « *l'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, ...* ». La FNEC FP-FO constate que le calendrier scolaire publié par le ministre au JO du 23 janvier s'étend sur 36 semaines plus une journée de la 37ème semaine, en août !

Au cours des dernières années, les ministres successifs ont contribué à repousser la sortie vers le 5, voire le 6 juillet, pour aujourd'hui prévoir une pré rentrée le 27 août. La demande du MEDEF de voir l'année scolaire allongée à 38 semaines trouve ici une première réponse.

Pour Force Ouvrière il n'est pas envisageable que dans la Fonction publique, en contradiction avec toutes les règles et le droit du travail, les jours travaillés soient récupérés.

Elle rappelle, avec le SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SUD, SNALC et SNUipp, que la prérentrée fait partie intégrante de l'année scolaire et du service des enseignants. A ce titre ces mêmes organisations demandent l'annulation du rattrapage prévue cette année et dans le calendrier triennal 2014 -2017.

... avec une rentrée en août : inacceptable !

En organisant la prérentrée des enseignants fin août (29 août en 2014 et 28 août en 2015) le ministre allonge le temps de travail des enseignants d'une journée et dégrade les conditions de travail des personnels administratifs, au moment où la politique d'austérité gèle les traitements des personnels depuis 5 ans et les diminue de 0,46% en janvier 2014.

Le ministre a obtenu zéro voix au CSE !

Le CSE du 22 novembre 2012 a rejeté le calendrier 2013/2014 par 60 voix contre et aucun vote favorable. Le 19 janvier 2014, à nouveau, le CSE a rejeté le projet de calendrier triennal (2014 à 2017) par 41 voix contre et aucune voix favorable.

Le ministre doit revenir sur sa décision

La FNEC-FP-FO appelle les personnels à amplifier la campagne de signatures de la pétition commune FO, SNES, SNEP, SNUEP-FSU, CGT, SUD et SNALC pour l'annulation du rattrapage de la prérentrée.

Montreuil, le 27 janvier 2014

